



SAINT-DENIS DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRAN OIS PROVINCE DE QU BEC

AVIS PUBLIC

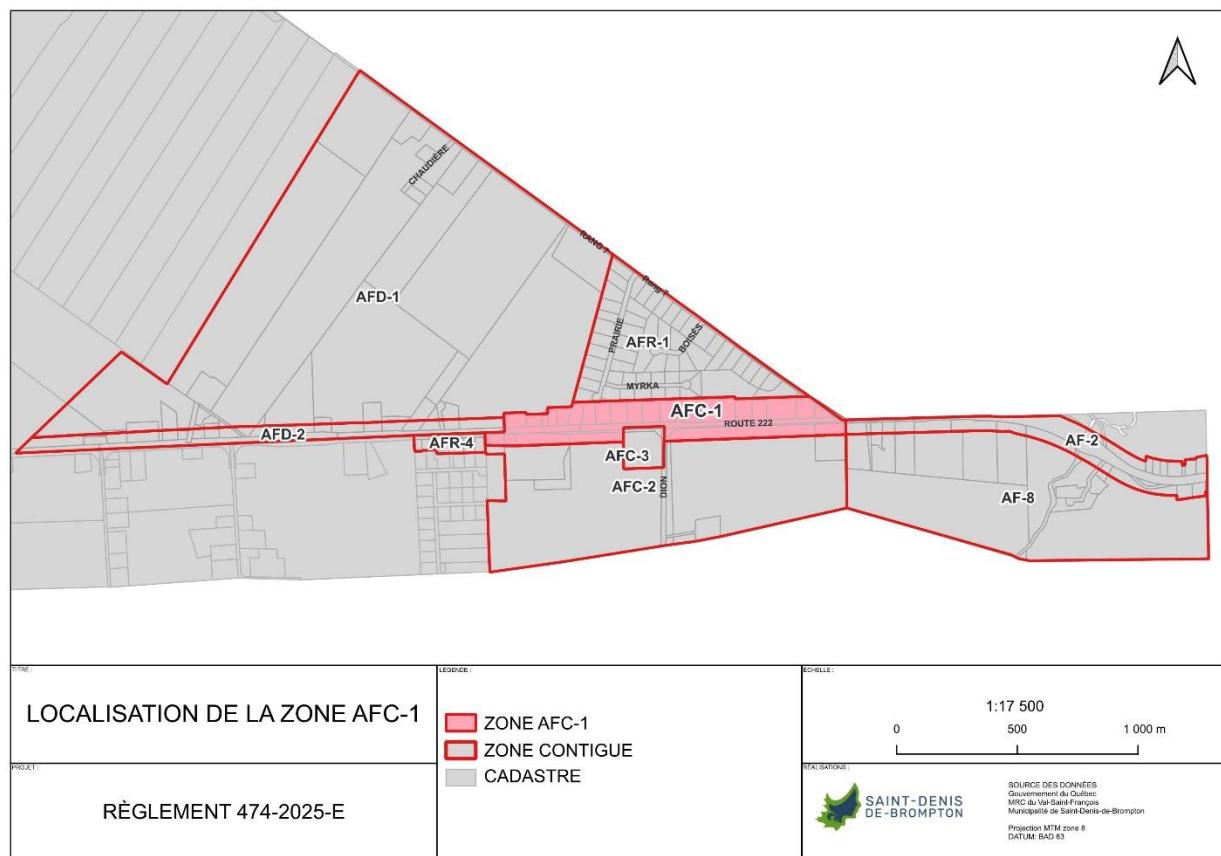
Assemblée publique aux fins de consultation

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement intitulé : « *Premier Projet de Règlement n° 474-2025-E modifiant le Règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton* » lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le premier projet de Règlement n° 474-2025-E a pour objet de permettre les activités des classes « Services professionnels - 73-C1a », « Services personnels – 73-C1b » et « Services artisanaux – 73-C1c » à l’intérieur d’un bâtiment à vocation commercial dans la zone AFC-1.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La zone concernée est la zone AFC-1. Cette zone se retrouve dans le secteur est de la municipalité se terminant à la jonction avec la Ville de Sherbrooke, le long de la route 222 jusqu'au croisement de cette route avec le chemin du Rang 7. Le tout, comme illustré sur le plan ci-dessous. L'illustration peut être consultée au bureau de la municipalité.





**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

Avis est par la présente donné de **la tenue d'une assemblée publique** sur le Premier projet de Règlement n° 474-2025-E modifiant le règlement de zonage n° 474 de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton qui se déroulera au sous-sol de l'église située au 1510, route 222, à Saint-Denis-de-Brompton le **7 janvier 2026 à compter de 18 h30**. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Des copies des projets de règlement peuvent être consultées au bureau municipal situé au 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, ou sur le site internet de la Municipalité (<https://www.sddb.ca/>).

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 3 DÉCEMBRE 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe